

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

Le Conseil municipal de la Ville de Vaujourns, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison du Temps Libre, le jeudi 30 mars 2023 à vingt-heures, sous la présidence de Monsieur Dominique BAILLY, Maire. Après décompte des Conseillers Municipaux le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut commencer.

ETAIENT PRESENTS : Dominique BAILLY, Guy VALENTIN, Guiseppina DI MINO, José GODINHO DA SILVA, Jacqueline SCHMIT, Claudine POLIPOWSKI, Sylvie LECOQ, Jean-Noël TETARD, Adrien BAILLY, Christiane FRANCOIS-LUBIN, Laurent LHOSTE, Céline DEMETZ, Hélène RONDEAUX, Véronique AUGUSTIN (départ à 21h36), Anthony BENOIT, Stella HENRY

ETAIENT EXCUSES ayant donné procuration :

Christelle MARTINEZ	donne procuration à	Guy VALENTIN
Stéphane PAU	donne procuration à	José GODINHO DA SILVA
Linda AYACHI	donne procuration à	Stella HENRY
Vincent SIEPAIO	donne procuration à	Hélène RONDEAUX
Chabane MAOUCHE	donne procuration à	Adrien BAILLY
Aziz ABDAOUI	donne procuration à	Laurent LHOSTE
Véronique AUGUSTIN	donne procuration à	Anthony BENOIT (à compter de 21h36)

ETAIT ABSENT EXCUSE :

Guy ISDANT



ETAIT ABSENT :

El Ouahhab ARBAOUI, Souraya ALIOUET, Ines MERBAH, Aïssam KROUNA, Walid MERBAH.

SECRETAIRE DE SEANCE : Adrien BAILLY

Approbation du compte rendu de la séance du 23 février 2023.

Adoptée par	22	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	22	Voix	//
Exprimés	22	Voix	//
Pour	22	Voix	//
Contre			
Abstention			
NPPV ¹			

1. Arrêt du compte de gestion 2022 – Budget Primitif de la ville 2023

Rapporteur : José GODINHO DA SILVA – Maire-adjoint

1/Présentation

Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le comptable public assignataire, pour l'année 2022.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par la Trésorerie avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.



2/ Financement

Il est proposé d'arrêter ledit compte de gestion 2022 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAUX
DEPENSES (A)	13 991 644,11	2 489 624,35 €	16 481 268,46 €
RECETTES (B)	18 531 787,64	3 361 129,54 €	21 892 917,18 €
RESULTAT DE CLOTURE (B-A)	4 540 143,53	871 505,19 €	5 411 648,72 €
SOLDE DES RESTE A REALISER		2 969 837,77 €	
RESULTAT CUMULE DU COMPTE ADMINISTRATIF	2 441 810,95		

Vote :

Adoptée par	22	Voix	A l'unanimité
Présents ou représentés	22	Voix	//
Exprimés	22	Voix	//
Pour	22	Voix	//
Contre			
Abstention			
NPPV			

2. Adoption du Compte Administratif 2022- Budget ville 2023

Rapporteur : José GODINHO DA SILVA – Maire-adjoint

1/Présentation

Le compte administratif retrace l'exécution effective des dépenses et des recettes de la collectivité, il est établi en fin d'exercice par le Maire. Il est présenté et soumis au vote des conseillers municipaux au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Il doit être en concordance avec le compte de gestion présenté par le comptable assignataire.



2/ Financement

Le compte administratif 2022 de la Ville est défini comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAUX
DEPENSES (A)	13 991 644,11	2 489 624,35 €	16 481 268,46 €
RECETTES (B)	18 531 787,64	3 361 129,54 €	21 892 917,18 €
RESULTAT DE CLOTURE (B-A)	4 540 143,53	871 505,19 €	5 411 648,72 €
SOLDE DES RESTE A REALISER		2 969 837,77 €	
RESULTAT CUMULE DU COMPTE ADMINISTRATIF		2 441 810,95	

En ce qui concerne les restes à réaliser, ils sont arrêtés comme suit :

En investissement :

- Restes à réaliser - Dépenses : 2 969 837,77 €
- Restes à réaliser - Recettes : 0 €
- Soit un solde de reste à réaliser : 2 969 837,77 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote pour l'arrêt de compte de gestion. Monsieur Guy VALENTIN prend la présidence pour le vote de cette délibération.

Vote :

Adoptée par	21	Voix	A l'unanimité
Présents ou représentés	21	Voix	//
Exprimés	21	Voix	//
Pour	21	Voix	//
Contre			
Abstention			
NPPV	1		



3. Affectation du résultat 2022 au Budget Primitif 2023

Rapporteur : José GODINHO DA SILVA – Maire-adjoint

1/Présentation

Afin d'assurer la continuité des exercices budgétaires, l'instruction budgétaire et comptable M14 a mis en place un mécanisme d'affectation des résultats au budget de l'année suivante.

La détermination du résultat s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu des concordance des résultats comptables du Trésorier et du compte administratif.

Le résultat net de clôture désigne le résultat brut de clôture (agrégation du résultat des deux sections de l'exercice N et N-1) auquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser.

Comme la loi le précise, les résultats seront analysés lors du vote du compte administratif après approbation du compte de gestion.

2/ Financement

Il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté au 002) pour obtenir le résultat cumulé.

Les résultats de l'exercice 2022 du budget de la ville s'établit comme suit :

a. Le résultat de l'exercice 2022 :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAUX
13 991 644,11	2 206 101,83 €	16 197 745,94 €
14 477 237,03	3 361 129,54 €	17 838 366,57 €
485 592,92	1 155 027,71 €	1 640 620,63 €



b. Les résultats de clôture de l'exercice :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAUX
DEPENSES (A)	13 991 644,11	2 489 624,35 €	16 481 268,46 €
RECETTES (B)	18 531 787,64	3 361 129,54 €	21 892 917,18 €
RESULTAT DE CLOTURE (B-A)	4 540 143,53	871 505,19 €	5 411 648,72 €
SOLDE DES RESTE A REALISER		2 969 837,77 €	
RESULTAT CUMULE DU COMPTE ADMINISTRATIF	2 441 810,95		

3/ Proposition

Il est proposé au Conseil municipal de reporter les résultats de l'exercice 2021 décomposé comme suit :

- Excédent de la section de fonctionnement : 4 540 143,53€,
- Excédent d'investissement : 871 505,19 €,
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 2 098 332,58 €,

Vote :

Adoptée par	22	Voix	A l'unanimité
Présents ou représentés	22	Voix	//
Exprimés	22	Voix	//
Pour	22	Voix	//
Contre			
Abstention			
NPPV			

4. Vote des taux de la fiscalité directe locale 2023

Rapporteur : José GODINHO DA SILVA – Maire-adjoint



1/Présentation

Conformément à l'article 1636 B sexies du code général des impôts, le Conseil municipal vote chaque année les taux des impôts locaux, à savoir :

2/ Financement

Reconduction pour 2023 des taux de la fiscalité locale de la façon suivante :

- Taux de la Taxe sur le foncier bâti : 23,97 % (7.68 % Taux ville et 16.29 % Taux départemental)
- Taux de la Taxe sur le foncier non bâti : 57.35 %

3/ Proposition

Il est demandé au Conseil municipal de procéder au vote des taux de la fiscalité locale.

Vote :

Adoptée par	22	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	22	Voix	//
Exprimés	22	Voix	//
Pour	22	Voix	//
Contre			
Abstention			
NPPV			

5. Budget Primitif Ville – Exercice 2023

Rapporteur : José GODINHO DA SILVA – Maire-adjoint



1/Présentation

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2023.

2/ Financement

Le budget se vote par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

I/SECTION DE FONCTIONNEMENT

Un tableau retraçant les inscriptions par chapitre en dépenses et en recettes.

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP 2022	BP 2023
11	Charges à caractère général	3 829 276,00	3 829 335,00
12	Charges de personnel et frais assimilés	7 687 832,43	7 960 536,00
014	Atténuation de produits (versement de produits de fiscalité)	254 237,00	140 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 226 382,00	1 057 238,00
Total des dépenses de gestion courante		12 997 727,43	12 987 109,00
66	Charges financières	41 100,00	38 500,00
67	Charges exceptionnelles	34 295,00	27 950,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		13 083 122,43	13 063 559,00
23	Virement à la section d'investissement	3 400 180,47	2 357 917,21
42	Dotations aux amortissements	902 006,56	787 350,74
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 302 187,03	3 145 267,95
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		17 385 309,46	16 208 826,95

Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP 2022	BP 2023
013	Atténuations de charges	22 000,00	40 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	760 560,00	839 650,00
73	Produits issus de la fiscalité	9 171 633,00	9 274 606,40
74	Dotations et participations	2 573 736,00	3 408 356,37
75	Autres produits de gestion courante	192 500,00	192 000,00
Total des recettes de gestion courante		12 720 429,00	13 754 612,77
76	Produits financiers	20,00	30,00
77	Produits exceptionnels	603 500,00	7 750,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		13 323 949,00	13 762 392,77
	R 002 solde d'exécution positif reporté	4 054 550,61	2 441 810,95
42	Dotations aux amortissements	6 309,85	4 623,23
Total des recettes de fonctionnement cumulées		17 384 809,46	16 208 826,95

II/SECTION D'INVESTISSEMENT

Un tableau retraçant les inscriptions par chapitre en dépenses et en recettes.

Dépenses d'investissement				
Chapitre	Libellé	BP 2022	RAR 2022	BP 2023
20	Immobilisations incorporelles	583 902,00	169 724,34	684 159,00
204	Subventions d'équipement versées	37 500,00	0,00	0,00



21	Immobilisations corporelles	3 117 069,18	2 288 088,13	4 459 192,88
23	Immobilisations en cours	1 629 596,00	512 025,30	906 500,00
	Total des opérations d'équipement	5 368 067,18	2 969 837,77	6 049 851,88
16	Emprunts et dettes assimilées	101 015,15		104 689,96
4541	Total des opérations pour compte de tiers	0,00		30 000,00
41	Opérations d'ordre patrimoniales	0,00		4 623,23
020	Dépenses imprévues	0,00		20 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 469 082,33	2 969 837,77	6 209 165,07
	Total des dépenses d'investissement cumulées avec les reports			9 179 002,84

Recettes d'investissement			
Chapitre	Libellé	BP 2022	BP 2023
13	Subventions d'investissement (hors 138)	80 585,50	2 174 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	530 000,00	889 897,12
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	887 373,69	2 098 332,58
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00
40	Amortissements	1 665 686,51	787 350,74
	021 Virement de la section de fonctionnement	4 175 080,47	2 357 917,12
	R 001 Solde d'exécution excédent reporté	0,00	871 505,19
	Total des recettes réelles d'investissement	7 339 726,17	9 179 002,75



Le Conseil municipal est invité à voter le budget primitif 2023 par chapitre.

Soit un total budget principal communal 2023 équilibré comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	9 179 002,75	9 179 002,75
Fonctionnement	16 208 826,95	16 208 826,95
TOTAUX	25 387 829,79	25 387 829,79

I/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

• DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 011 (Charges à caractère général)

Vote :

Adoptée par	22	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	22	Voix	//
Exprimés	22	Voix	//
Pour	22	Voix	//
Contre			
Abstention			
NPPV			

CHAPITRE 012 (Charges de personnel et frais assimilés)

Vote :

Adoptée par	22	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	22	Voix	//
Exprimés	22	Voix	//
Pour	22	Voix	//
Contre			
Abstention			
NPPV			



CHAPITRE 014 (Atténuation de produits)

Vote :

Adoptée par	22	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	22	Voix	//
Exprimés	22	Voix	//
Pour	22	Voix	//
Contre			
Abstention			
NPPV			

CHAPITRE 65 (Autre charges de gestion courante)

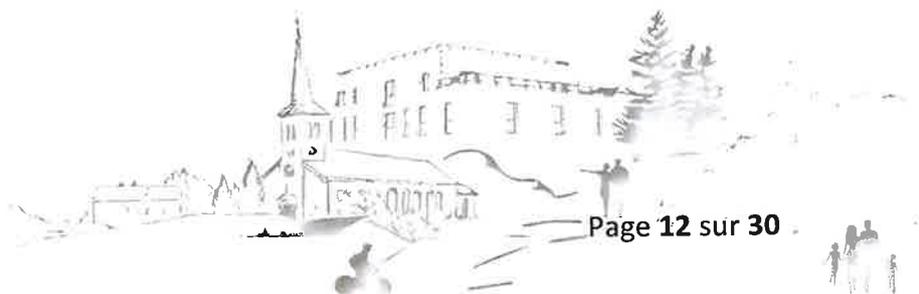
Vote :

Adoptée par	22	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	22	Voix	//
Exprimés	22	Voix	//
Pour	22	Voix	//
Contre			
Abstention			
NPPV			

CHAPITRE 66 (Charges financières)

Vote :

Adoptée par	22	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	22	Voix	//
Exprimés	22	Voix	//
Pour	22	Voix	//
Contre			
Abstention			
NPPV			



CHAPITRE 67 (Charges exceptionnelles)

Vote :

Adoptée par	22	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	22	Voix	//
Exprimés	22	Voix	//
Pour	22	Voix	//
Contre			
Abstention			
NPPV			

CHAPITRE 022 (Dépenses imprévues)

Vote :

Adoptée par	22	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	22	Voix	//
Exprimés	22	Voix	//
Pour	22	Voix	//
Contre			
Abstention			
NPPV			

En raison de la présence essentielle des élus de la majorité et de leur connaissance en Groupe majoritaire des chapitres du budget, Monsieur GODINHO DA SILVA José propose de voter le budget primitif par section. Monsieur le Maire demande à Monsieur GODINHO DA SILVA d'expliquer au public le fonctionnement du vote du budget par chapitre avant de procéder au vote par section validé par les élus.

Monsieur DA SILVA poursuivra par le vote du « Total des dépenses de fonctionnement cumulées » et des « Recettes de fonctionnement » avant de procéder au vote par section.



TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES

Vote :

Adoptée par	22	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	22	Voix	//
Exprimés	22	Voix	//
Pour	22	Voix	//
Contre			
Abstention			
NPPV			

• RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Vote :

Adoptée par	22	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	22	Voix	//
Exprimés	22	Voix	//
Pour	22	Voix	//
Contre			
Abstention			
NPPV			

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

• DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Vote :

Adoptée par	22	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	22	Voix	//
Exprimés	22	Voix	//
Pour	22	Voix	//
Contre			
Abstention			
NPPV			



• RECETTES D'INVESTISSEMENT

Vote :

Adoptée par	22	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	22	Voix	//
Exprimés	22	Voix	//
Pour	22	Voix	//
Contre			
Abstention			
NPPV			

Soit un total budget principal communal 2023 équilibré comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	9 179 002,75	9 179 002,75
Fonctionnement	16 208 826,95	16 208 826,95
TOTAUX	25 387 829,79	25 387 829,79

Vote :

Adoptée par	22	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	22	Voix	//
Exprimés	22	Voix	//
Pour	22	Voix	//
Contre			
Abstention			
NPPV			

6. Versement de la subvention 2023 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Rapporteur : José GODINHO DA SILVA – Maire-adjoint



1/Présentation

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public communal compétent en matière d'aide sociale et d'action sociale.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) gère les services et équipements en faveur des différents publics : personnes âgées (aide à domicile, service de soins infirmiers, portage de repas, établissements pour personnes âgées dépendantes ...) ou personnes en difficultés (service logement, centre d'hébergement et de réadaptation sociale, accueil d'urgence nuit et jour, services d'accès aux droits ...), afin de lutter avec efficacité contre la précarité.

2/ Financement

La ville accorde chaque année une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour lui permettre de mener à bien ses actions, au vu des réalisations de l'année 2022 et des besoins estimés pour l'année 2023.

3/ Proposition

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir allouer au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) une subvention de fonctionnement d'un montant de 280 000 € pour l'année 2023.

Un report d'un montant de 100 947,68 € a été effectué en 2022.

Vote :

Adoptée par	22	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	22	Voix	//
Exprimés	22	Voix	//
Pour	22	Voix	//
Contre			
Abstention			
NPPV			



7. Versement de subventions aux associations 2023

Rapporteur : Christelle MARTINEZ – Maire-adjointe

Présentation

Dans le cadre de sa politique du mouvement associatif et après l'étude et l'analyse des demandes formulées des associations communales, il est proposé l'octroi des subventions, conformément au tableau suivant :

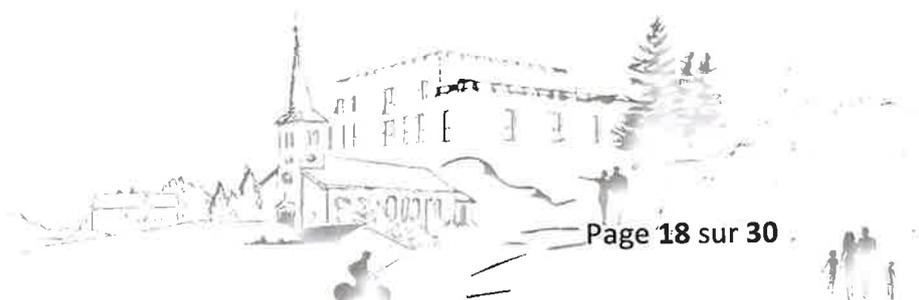
	ASSOCIATIONS	Montant obtenu en 2022	Montant proposé en 2023
1	A.C.P.G. - C.A.T.M.	600.00 €	700.00 €
2	AMIS DU PARC DE LA POUDRERIE	500.00 €	500.00 €
3	ASSOCIATION SPORTIVE HENRI IV	500.00 €	500.00 €
4	COMPAGNIE DE TIR A L'ARC Coubron-Vaujours	1 500.00 €	1 500.00 €
5	LA ROGNETTE VALJOVIENNE « CLUB DE TIR A L'ARC »	1 600.00 €	2 000.00 €
6	FC VAUJOURS	18 700.00 €	18 700.00 €
7	ENTENTE COLOMBOPHILE DES 4 V.M.	900.00 €	900.00 €
8	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1 800,00 €	2 000.00 €
9	GYMNASTIQUE SPORTIVE DE VAUJOURS	8 000.00 €	10 000.00 €
10	SCARAMOUCHE	2 500.00 €	2 500.00 €
11	TENNIS CLUB DE VAUJOURS	7 000.00 €	7 000.00 €
12	TWIRLING SPORTIF DE VAUJOURS	2 500.00 €	2 500.00 €
13	VOLLEY SPORTIF VAUJOURS/COUBRON	2 000.00 €	2 000.00 €

Mairie de Vaujours

20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr



14	VALJO'GRIMPE	3000.00€	4 000.00 €
15	COMITE DE JUMELAGE	1000.00 €	2 000.00 €
16	LA PREVENTION ROUTIERE	00 €	00 €
17	PETANQUE CLUB	1 000.00 €	1 000.00 €
18	VAUJOURS BASKET BALL	3 000.00 €	3 000.00 €
19	CHORALE VOCALYS	1 700.00 €	1 700.00 €
20	BADMINTON	1 000.00 €	1 000.00 €
21	LA DANSE DU NIL	500.00 €	00.00 €
22	SOCIETE HISTORIQUE DU RAINCY	500.00 €	500.00 €
23	BILLARD	500.00 €	500.00 €
24	NOBLE ART DE VAUJOURS	500.00 €	500.00 €
25	K'DANSE	1 500.00 €	1 500.00 €
26	SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	00 €	00 €
27	JARDINS FAMILIAUX	00 €	3 000.00 €
28	RETRAITE SPORTIVE DE VAUJOURS	00 €	550.00 €
29	ASSOCIATION ESPOIR	00 €	500.00 €
	TOTAL	62 300.00 €	70 550.00 €



Monsieur VALENTIN étant Président des associations ne prennent pas part au vote.

Le versement des subventions aux associations 2023 est voté globalement après accord des élus mais développé ligne par ligne par Monsieur le Maire.

Vote :

Adoptée par	21	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	22	Voix	//
Exprimés	21	Voix	//
Pour	21	Voix	//
Contre			
Abstention			
NPPV	1		

8. Aide financière au Collège Henri IV

Rapporteur : Christelle MARTINEZ – Maire-adjointe

1/Présentation

Dans le cadre de la mise en place d'un distributeur de protections périodiques gratuites dans les sanitaires filles du Collège Henri IV.

Le Collège Henri IV sollicite une demande d'aide financière pour l'installation et l'approvisionnement de celui-ci (serviettes hygiéniques, tampons) à hauteur de 300 € à la ville de Vaujours.

Il sollicite également une demande d'aide financière pour l'organisation de la sortie au Mémorial de la Shoah à Paris courant avril 2023.

Cette aide permettra également de financer d'autres sorties pédagogiques.

Malgré le fait que la gestion et le fonctionnement des collèges ne fassent pas parties des compétences obligatoires de la commune, la municipalité propose de financer ces projets à hauteur de 1 740 €.



2/ Proposition

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la demande d'aide financière sollicitée par le Collège Henri IV pour financer ces projets à hauteur de 1 740 €.

Vote :

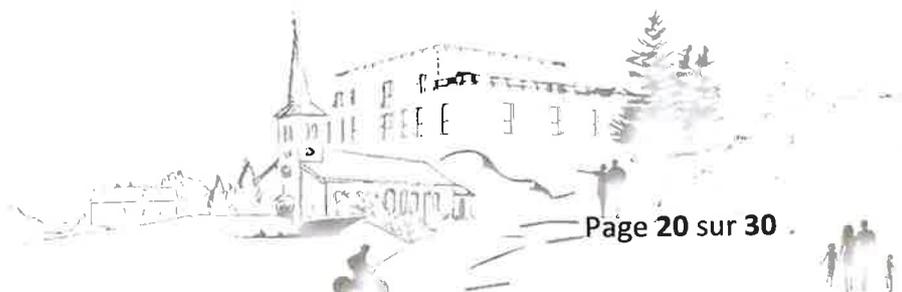
Adoptée par	22	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	22	Voix	//
Exprimés	22	Voix	//
Pour	22	Voix	//
Contre			
Abstention			
NPPV			

9. Droits de place et des forfaits électriques des industriels forains et des cirques

Rapporteur : Christelle MARTINEZ – Maire-adjointe

1/Présentation

La ville souhaite actualiser les tarifs des droits de place et les forfaits électriques des industriels forains et cirque. A cet effet, il est nécessaire de catégoriser ces tarifs.



TARIFS DES DROITS DE PLACE DES INDUSTRIELS FORAINS ET CIRQUE

CATEGORIES	PROPOSITIONS TARIFS 2022
Catégorie 1 Manèges (cobra, chenille, simulateur, auto-tamponneuses)	400€
Catégorie 2 Boutique (Confiserie, loteries, jeux d'adresse, tirs)	15€ le ml
Catégorie 3 Manèges enfantins	180€
Catégorie 4 Cirques	750€

TARIFS DU FORFAIT ELECTRIQUE POUR LES INDUSTRIELS FORAINS ET CIRQUES

AMPERAGE	PROPOSITIONS TARIFS 2022
Forfait caravane (par caravane)	60 €
Petits Métiers MONOPHASE	100€
De 1 à 9 kW TRIPHASE	160€
De 10 à 19 kW	190€
De 20 à 30 kW	230€
Plus de 30 kW	280€

Ces tarifs s'entendent pour un forfait de 10 jours maximum Fête foraine et Cirques.



Il est demandé au Conseil municipal de délibérer sur les propositions de tarifs liées au droit de place des forains en vue de la fête communale et des cirques à venir.

Vote :

Adoptée par	22	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	22	Voix	//
Exprimés	22	Voix	//
Pour	22	Voix	//
Contre			
Abstention			
NPPV			

10. Demande de garantie d'emprunts à la société SEQENS pour l'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 7 logements locatifs sociaux situés 8 avenue du Général de Gaulle – 13 rue Louis Dumas

Rapporteur : Jacqueline SCHMIT – Maire-adjointe

1/ Présentation

La société « Seqens société anonyme d'habitations à loyer modéré », a sollicité la ville de Vaujours pour garantir à 100% un prêt comprenant 5 lignes d'emprunts qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour projet l'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 35 logements locatifs sociaux et 35 emplacements de stationnement, situé 8 Avenue du Général de Gaulle / 13 rue Louis Dumas, pour un montant total de 4 750 851,00€.

En contrepartie de sa garantie, la ville de Vaujours bénéficiera d'un droit de réservation portant sur 7 logements à la Commune (3PLUS ; 2PLAI et 2PLS).



2/ Financement

Le financement de ce programme fait appel à un prêt, contracté et indexé sur le taux du livret A pour un montant de 4,371.150 €, constitué de 6 lignes. Il est destiné au financement de l'opération d'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 35 logements locatifs sociaux et 35 emplacements de stationnement, situé 8 Avenue du Général de Gaulle / 13 rue Louis Dumas.

Prêts :

PLUS « Prêt Locatif à Usage Social »

Le prêt locatif à usage social a pour objectif de permettre la construction de logements sociaux, destinés à des personnes en situation de précarité. C'est le prêt le plus couramment utilisé dans le cadre de la construction de logements sociaux. Il a été créé par le décret n° 99-794 du 14 septembre 1999. Il vise à répondre aux exigences de l'article 55 de la loi SRU en matière de mixité sociale par l'atteinte du quota de 25 % de logements sociaux dans chaque commune dont la population est au moins égale à 1 500 habitants en Ile de France.

- PLUS d'un montant de 939 108,00€,
- PLUS Foncier, d'un montant de 1 124 784,00€,

PLAI « Prêt Locatif Aidé d'Intégration » : Le prêt locatif aidé d'intégration a pour objectif de permettre la construction de logements très sociaux, destinés à des personnes en situation de grande précarité.

- PLAI, d'un montant de 673 971,00€,
- PLAI Foncier, d'un montant de 736 762,00€,

PLS Foncier « Prêt Locatif Social » : Permet de financer des logements locatifs intermédiaires.

Principalement destiné aux classes moyennes et attribué aux familles dont les revenus sont trop élevés pour pouvoir accéder aux locations HLM, mais trop bas pour pouvoir se loger dans le secteur privé.

- PLS, d'un montant de 1 124 784,00€,
- PHB - 2.0 tranche 2018 - 315 000,00€



3/ Garanties d'emprunts

Les garanties d'emprunt entrent dans la catégorie des engagements hors bilan, parce qu'une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre. La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti. La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités et les Etablissement publics de coopération intercommunale (EPCI).

Les ratios réglementaires et prudentiels ne s'appliquent pas aux garanties d'emprunts accordées aux opérations en lien avec le logement social.

Vote :

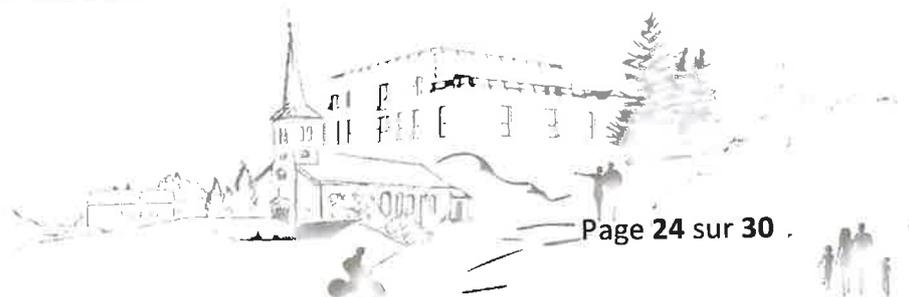
Adoptée par	22	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	22	Voix	//
Exprimés	22	Voix	//
Pour	22	Voix	//
Contre			
Abstention			
NPPV			

11. Cession d'un appartement de type T3 (lot 12 et 5) appartenant à la ville de Vaujours sis 24 rue de Meaux 93410 Vaujours, rez-de chaussée (cadastre A 1545)

Rapporteur : Stéphane PAU – Maire-adjoint

Présentation

Objet	Adresse	Surface	Prix	Acheteur
Cession	24 rue de Meaux RDC	Lot 12 : T3 de 48 m ² Lot 5 : cave en sous-sol	126 500,00 € HT	Mme BENBEKAR



La ville est propriétaire de 2 lots dans un immeuble d'habitation en R + 2 sur caves, divisé en 10 appartements situés au 24 rue de Meaux à Vaujours sur la parcelle cadastrée Section A n° 1545.

Les lots sont constitués du :

- Lot numéro 12 : composé d'un appartement de 48 m² (dont 45.90 m² habitable) comprenant une entrée, une cuisine, une salle à manger, deux chambres, une salle d'eau avec WC.
- Lot numéro 5 : une cave en sous-sol.

Une annonce dédiée aux cessions immobilières en cours dans la ville a été publiée dans le MAG de Vaujours, invitant les intéressés à se rapprocher du service logement. La mise en vente a également fait l'objet de mandats de vente accordés à deux agences immobilières. L'agence LADYF, ayant trouvé le client, a remporté la vente.

Le bien a été acquis par la ville en 2011 au prix de 125 000,00 €. L'appartement est actuellement occupé par une personne qui bénéficie d'un bail d'occupation précaire. Le 8 mars 2022, le Domaine a estimé la valeur des lots à 115 000,00 euros HT en valeur libre. Cette estimation a été majorée de 10%, et l'offre d'achat proposée a été fixé au prix de 126 500,00€ HT. Par mandat daté du 15 décembre 2022, Madame BENBEKAR a accepté cette offre.

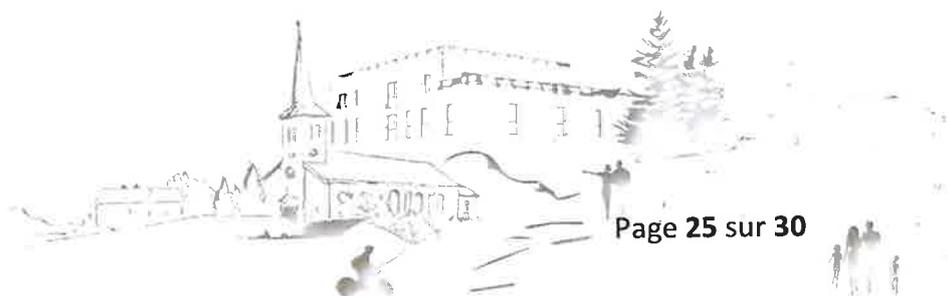
Par conséquent il est demandé au Conseil municipal d'approuver la mise en vente des lots 12 et 5 situés au RDC du 24 rue de Meaux à Vaujours et d'accorder la cession à Madame BENBEKAR pour un montant de 126 500,00 € HT.

Vote :

Adoptée par	22	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	22	Voix	//
Exprimés	22	Voix	//
Pour	22	Voix	//
Contre			
Abstention			
NPPV			

12. Rétrocession à la commune des voiries internes à l'opération « Les Vergers de Fénelon », sis allée Jules Ferry pour l'euro symbolique.

Rapporteur : Stéphane PAU – Maire-adjoint



Présentation

Objet	Adresse	Prix	Promoteur
Rétrocession de voirie	Opération « Les Vergers de Fénelon » Allée de l'Est / Allée Jules Ferry	1 € symbolique	OGIC

Dans le cadre de l'opération « Les Vergers de Fénelon », le promoteur OGIC, 155 rue Jean-Jacques Rousseau, 92130 Issy-les-Moulineaux, représenté par M. GUILLOT Baptiste, a sollicité de la commune le classement dans le domaine public communal de la voirie interne de ce projet.

En application de l'article L.318.3 du Code de l'Urbanisme, l'intégration de voies nouvelles dans le domaine public revêt un caractère facultatif et doit faire l'objet d'une délibération au Conseil municipal.

L'opération prévoyait dès sa conception la réalisation d'une voie qui relie l'allée Jules Ferry à la rue Alexandre Boucher. Cette voie est d'ores et déjà ouverte à la circulation et une fois intégrée au domaine communal, la ville prendra à sa charge tous les frais à venir d'entretien, de réparation et de réfection des voies.

La présente rétrocession porte donc sur le volume 2 de l'opération et celle-ci est consentie à l'euro symbolique. Le transfert de propriété s'effectuera par acte notarié et sous réserve de la présentation d'un document d'arpentage dûment établi avant leur intégration effective dans le domaine public communal.

Vote :

Adoptée par	22	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	22	Voix	//
Exprimés	22	Voix	//
Pour	22	Voix	//
Contre			
Abstention			
NPPV			



13. Véhicules de fonction et remisage – Mise à jour des autorisations pour l'année 2023

Rapporteur : Dominique BAILLY - Maire

1/ Présentation

Bien qu'il n'existe pas de texte général régissant l'utilisation des véhicules du parc automobile des collectivités territoriales, l'attribution d'un véhicule reste subordonnée à une décision préalable de l'organe délibérant.

Le parc de véhicules de la ville de Vaujours comporte deux types de véhicules :

➤ **Les véhicules de fonction :**

Ils sont mis à disposition d'un élu ou d'un agent de manière permanente en raison de la fonction qu'il occupe. Il en a l'utilisation exclusive même en dehors des heures et des jours de service.

A Vaujours, seul le Directeur Général des Services bénéficie d'un véhicule de fonction (article 79 loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 précisant qu'un véhicule de fonction peut être attribué aux agents occupant certains emplois fonctionnels). Cette attribution fera l'objet d'une déclaration aux services fiscaux conformément à la réglementation.

➤ **Les véhicules de service :**

Ils sont utilisés par les élus et les agents pour les besoins de leurs missions, donc pendant les heures et les jours de travail. Ce type de véhicule est souvent affecté à une direction ou un service en fonction des besoins et de la nature des missions.

Ces véhicules sont également mis à disposition auprès des agents d'astreinte technique.

Cette autorisation de remisage à domicile est délivrée par le Monsieur le Maire pour une durée d'un an renouvelable. Elle fait l'objet d'un arrêté individuel dont un exemplaire figure au dossier administratif de l'agent. Les modalités pratiques et conditions d'utilisation des véhicules municipaux feront l'objet d'un règlement intérieur qui vous sera prochainement présenté.



Vote :

Adoptée par	22	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	22	Voix	//
Exprimés	22	Voix	//
Pour	22	Voix	//
Contre			
Abstention			
NPPV			

14. Modification du tableau des effectifs autorisés : Gestion de la carrière et de la mobilité – Création de 20 postes

Rapporteur : Dominique BAILLY - Maire

1/ Présentation

Depuis l'approbation du tableau des effectifs autorisés celui-ci est régulièrement ajusté pour tenir compte des postes affectés au sein des directions de la collectivité.

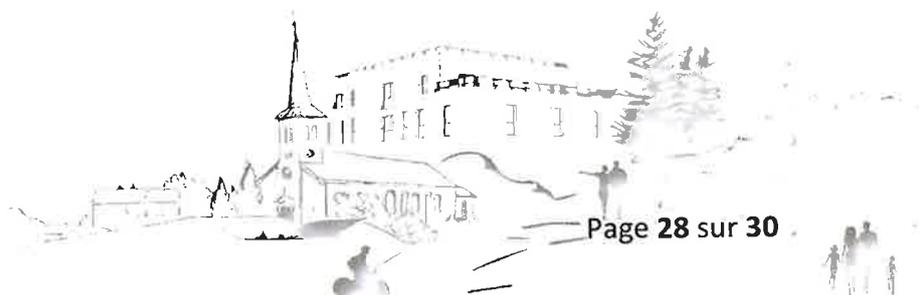
Depuis la dernière mise à jour du tableau des effectifs autorisés au Conseil municipal du 15 décembre 2022, la campagne d'Avancements de Grade (AVG) 2023 a été lancée, il convient donc de créer les postes correspondants aux futurs grades des agents promouvables pour le déroulement de leur carrière.

Par ailleurs, il convient de créer un poste d'attaché à la suite du recrutement de la nouvelle Responsable du service Communication, et d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à la suite du recrutement par voie de mutation d'un jardinier pour la régie des Espaces Verts.

Par conséquent, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs autorisés.

Conformément à la réglementation en vigueur, les postes qui doivent être supprimés, feront l'objet d'une délibération ultérieure car il est nécessaire de recueillir l'avis du Comité Social Territorial.

La modification du tableau des effectifs sera présentée lors de la séance du Conseil municipal du 30 mars 2023.



Il est donc proposé au Conseil municipal de créer 20 postes conformément à la liste ci-dessous (2 postes pour le recrutement et 18 postes pour les futurs avancements de grade (AVG) :

- Création de 1 poste d'attaché (Recrutement)
- Création de 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe (Recrutement)

- Création de 2 postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe (2 AVG)
- Création de 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe (5 AVG mais il y a déjà 4 postes vacants)
- Création de 11 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe (11 AVG)
- Création de 1 poste d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles (AVG)
- Création de 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe (AVG)
- Création de 2 postes de Brigadier-chef principal (2 AVG)

2/ Financement

Les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

3/ Proposition

Il est proposé au Conseil municipal de mettre à jour le tableau des effectifs autorisés nécessaires au fonctionnement des services.

Vote :

Adoptée par	22	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	22	Voix	//
Exprimés	22	Voix	//
Pour	22	Voix	//
Contre			
Abstention			
NPPV			



Fin de la séance : 21h49

Vaujours, le 31 mars 2023

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Adrien BAILLY



Adrien BAILLY

Président de Grand Paris Grand Est

